

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
PONTIVY

**PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de RADENAC

Séance du 09/09/2021

Date de la convocation
31/08/2021

Date d'affichage
31/08/2021

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 12 Votants :

L' an 2021, le 9 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, M. BRÉDOLÈSE Hervé

Ayant donné procuration : M. LE CALLONNEC Stéphane à M. BRÉDOLÈSE Hervé
Excusées : Mme NOGUES Christelle, Mme MOUELO Valérie

Secrétaire de séance : Mme LE GARREC Julie

Ordre du jour :

- Demande de subvention (complément),
- Facturation "broyage de terrain",
- Commission aide sociale :
 - Demande de F.S.L.,
 - Repas du CCAS,
- Pré-diagnostic énergétique "Salle Saint-Fiacre",
- Reprise concession "OLIVO-NEVOUX",
- C.C.I. du Morbihan,
- Travaux :
 - * Entrée sud du bourg,
 - * Aménagement du bourg - Phase 2,
 - * Aménagement logement,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 01 juillet 2021.
Le compte rendu du 01 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Demande de subventions (complément) - Délib. 2021/09/01

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention de la nouvelle association "dénommée Comité Saint-Fiacre".

Monsieur Hervé BRÉDOLÈSE fait lecture de la proposition de monsieur Stéphane LE CALLONNEC qui propose une aide de 750 € à 1000 € (création d'une nouvelle association).

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la subvention suivante :
- Comité Saint-Fiacre (aide de démarrage) 750.00 €

Monsieur le Maire soumet la demande l'Association "Au Temps des Parents" qui a pour objectif d'être un lieu convivial d'écoute et de débat afin de dénouer des situations du quotidien puis retrouver plus de sérénité et de confiance au sein de la famille.

Il précise que cette association est basée à CLÉGUÉREC.

Le conseil municipal, après examen de la demande et par parité avec les décisions précédentes, émet un avis défavorable à l'unanimité à cette demande.

Il est proposé que dorénavant les demandes de subventions prises en compte soient déposées en mairie avant le vote du budget primitif.

Objet de la délibération : Facturation broyage de terrain (Délib. 2021/09/02)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'article L2213-25 du code des collectivités territoriales stipule : "Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit".

Il précise qu'un courrier de mise en demeure à réaliser l'entretien d'un terrain en zone d'habitation a été pris le 02 juin 2021 et que l'entreprise AETAS de PLEUGRIFFET est intervenue en août pour nettoyer une parcelle de terrain située à Cassac.

Il est proposé de facturer les travaux réalisés par l'entreprise AETAS pour un montant de 90.00 € T.T.C.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, la facturation d'entretien du terrain situé à Cassac.

Objet de la délibération : Demandes d'aide FSL (Délib. 2021/09/03A)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de deux dossiers d'aide au titre du fonds de solidarité au logement (FSL) pour des impayés d'électricité.

La commission d'aide sociale s'est réunie ce jour, à 18H30, avant la séance du conseil municipal pour étudier avec précision ces demandes.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de rejeter un dossier au motif que les ressources du demandeur sont supérieures au plafond d'intervention du FSL,
- d'accorder une aide de **360.00 €** pour l'autre dossier.

Objet de la délibération : Colis pour les aînés (Délib. 2021/09/03B)

La commission d'aide sociale réunie ce jour à 18H30 propose de renouveler, compte tenu du contexte sanitaire incertain, la distribution d'un colis aux aînés de 75 et plus ainsi qu'aux hospitalisés et aux résidents du Domicile Partagé Alexis LOUER.

Monsieur le Maire précise que la distribution sera faite par les membres de la commission aide sociale.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Aide Sociale et après avoir délibéré à l'unanimité décide qu'un colis d'un montant de **18 euros** sera offert aux personnes âgées de 75 ans et plus.

Il est précisé que les colis non distribués seront offerts à des associations caritatives.

Objet de la délibération : Reprise de concession (Délib. 2021/09/05)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les représentants de la famille OLIVO/NEVOUX par courrier du 05 août 2021 redonnent à la commune la concession identifiée dans le secteur E sous le numéro 496.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, la reprise de cette concession.

Objet de la délibération : Etude de la CCI du Morbihan (Délib. 2021/09/06)

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été sollicitée auprès de la CCI du Morbihan pour tenter d'identifier les typologies de commerces qui pourraient être (ré) implantées au centre bourg.

Monsieur André GUILLARD, Maire-Adjoint, commente l'étude et apporte toutes explications nécessaires. Cette étude comprend : une note de cadrage, une enquête auprès des habitants, l'étude de viabilité et l'appel à projet- appel à candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide la note de cadrage (750 €) et l'étude de viabilité (1125 €) pour un montant global de 1 875.00 €.

Objet de la délibération : Aménagement entrée sud du bourg (Délib. 2021/09/07)

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le plan définitif des travaux d'aménagement de l'entrée sud du bourg pour avis.

Monsieur le Maire apporte toutes les précisions nécessaires.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le plan des travaux de l'entrée sud du bourg.

Objet de la délibération : Taxe foncière sur les propriétés bâties (Délib. 2021/09/08)

Le Maire de RADENAC expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité, de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à : 50 % de la base imposable mais uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Objet de la délibération : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (Délib. 2021/09/09)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locale qui permettra notamment la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire (CB).

Cette convention fait intervenir les acteurs suivants :

- le comptable public de la collectivité (Trésorerie de Pontivy),
- le gestionnaire de télépaiement par CB, prestataire de la DGFIP,
- le régisseur ayant à charge le recouvrement des factures, le cas échéant,
- les usagers, débiteurs de la collectivité.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention d'adhésion au service de paiement en ligne.

INFORMATIONS

IV – Pré-diagnostic énergétique de la Salle Saint-Fiacre

Monsieur le Maire précise que cette étude a été réalisée par monsieur Sylvain LE HELLEY, conseiller en énergie partagé, de Pontivy Communauté qui ne pouvait être présent pour restituer son étude.

Il préconise des actions à gains rapide nécessitant un investissement limité comme l'isolation du ballon eau chaude sanitaire et des réseaux mais également des actions permettant une forte réduction des consommations avec un investissement conséquent (remplacement des aérothermes, l'isolation des faux plafonds ...).

On sollicitera à nouveau son intervention lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Hervé BRÉDOLÈSE fait lecture des quelques suggestions formulées par monsieur Stéphane LE CALLONNEC.

X – Divers

- Ecole Saint-Louis

On dénombre 65 enfants à la rentrée de l'école Saint-Louis. 40 à 45 enfants mangent à la cantine et une douzaine utilise les services de la garderie du soir qui se termine à 19H00.

- Cantine

Lors de la séance du 1er juillet, il avait été demandé de faire un bilan de la cantine. Le bilan pour l'année 2020 est déficitaire à plus de 36 000 € (comprenant la fourniture des denrées, les frais de réparation des différents matériels, les frais de personnel et la déduction de la participation des familles). Pour équilibrer le service rendu, il faudrait fixer le prix du repas à plus de 12.00 €.

Il faut également noter que l'année était particulière compte tenu du contexte sanitaire.

- Recensement

Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Deux agents recenseurs devront être recrutés.

- Dispositif Pass Asso

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Pontivy Communauté adhère au dispositif Pass Asso afin de soutenir les associations locales particulièrement touchées pendant la crise sanitaire du COVID 19. Les dossiers sont à déposer pour le 30/09/2021. Pontivy Communauté participe pour 1 € et la Région également.

- Ouvrages hydrauliques

La route départementale 165, au niveau de la Ferrière sera limitée à 3.50 t au niveau de l'ouvrage déversoir du barrage et la circulation sera réduite à une voie.

- Contrôles de vitesse

Par courriel le Lieutenant MAURIN de la brigade de gendarmerie de Josselin informe que des contrôles de vitesse ont été réalisés sur la commune et que plusieurs infractions ont été relevées. D'autres contrôles seront réalisés.

- Travaux "Bois de Lambilly"

Des essais de limitation de vitesse par la mise en place de chicanes vont être réalisés au Bois de Lambilly.

- RES'AGRI Pays de Pontivy

Un "petit guide de bon voisinage" a été élaboré par Rés'Agri 56 afin d'apprendre à mieux se connaître et à mieux se respecter au quotidien entre les néo-ruraux et le monde agricole.

- Ordures ménagères

Une réunion se déroulera en mairie lundi prochain avec les services de Pontivy Communauté sur les problèmes liés aux ordures ménagères (incivilité, bacs surchargés, etc...).

- Agent immobilier

Monsieur Cédric VALLEE est le nouvel interlocuteur en immobilier de la société IAD FRANCE.

- Fourgon

La livraison du nouveau fourgon s'est déroulée mercredi 08 septembre 2021.

- Amicale de l'Hôpital de Kério

Le conseil municipal valide la mise à disposition gracieusement de la salle Saint-Fiacre le 11 décembre 2021.

- Don

M. et Mme René GRIGNON ont fait don d'un livre "Il était une fois ROBIC" qui a été mis dans la vitrine.

- Entretien terrain

M. Henri PENVEN soulève le problème d'entretien du terrain à l'arrière de la résidence Dominique NOGUES et notamment du problème des souches.

- Travaux voiries 2021

Le programme des travaux de voiries 2021 est terminé.

- Eclairage public

Il a été constaté que l'éclairage public ne fonctionne pas le matin pour notamment les enfants qui prennent les transports scolaires. Morbihan Energies sera sollicité pour harmoniser les horaires qui sont fixés à 6H45 pour l'éclairage le matin et à 21H30 pour l'extinction le soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

Conseil Municipal du 09 septembre 2021 comprenant les délibérations du numéro 2021/09/01 au 2021/09/09.

Affiché, le 27 septembre 2021

Le Maire,

Bernard LE BRETON